

LE 11 NOVEMBRE 2013

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce onzième jour de novembre de l'an deux mil treize, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné
Les conseillers: M. Pierre Trudel M. Hertel Vaillancourt
M. Robert Normand M. Guy Rhéaume
Mme Brigitte Brochu M. Emile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 30 septembre est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'OCTOBRE 2013

Secteur d'activités	Budget 2013	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	256 671 \$	15 712 \$	234 939 \$	21 732 \$
Sécurité publique	222 776 \$	61 241 \$	188 843 \$	33 933 \$
Transport routier	422 587 \$	16 030 \$	348 383 \$	74 204 \$
Hygiène du milieu	249 177 \$	35 525 \$	189 766 \$	59 411 \$
Industrie & Commerce	58 043 \$	364 \$	58 412 \$	-369 \$
Loisirs et culture	67 800 \$	5 989 \$	85 984 \$	- 18184\$
Frais de financement	138 016 \$	1 939 \$	95 090 \$	42 926 \$
Remb. en capital	474 490 \$	9 990 \$	287 090 \$	187 400 \$
Investissements prévus	557 440 \$	324 427 \$	478 235 \$	79 205 \$
Total dépenses	2 447 000 \$	471 217 \$	1 966 742 \$	480 258 \$
Revenus	2 447 000 \$	\$	1 929 890 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

DISCOURS DU MAIRE

La maire présente le rapport de la situation financière de la municipalité tel que décrit selon l'article 955 du Code municipal. Ce rapport sera affiché à l'entrée de l'édifice municipal et retranscrit dans le feuillet du mois de décembre 2013.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations d'intérêts.

CORRESPONDANCE

- ↳ Le directeur incendie nous informe que M. Jean-Pierre Forgues a annoncé qu'il quittera l'équipe des premiers répondants le 31 décembre prochain mais qu'il demeurera pompier.
- ↳ La réponse préliminaire de la CPTAQ, pour la demande d'exploitation du puits n° 3 indique que cela devrait être refusé.

- ↳ Le club Chasse et pêche de Ste-Marie nous demande le renouvellement des passages hors route sur notre territoire. **Accordé mais vérification auprès du club de la signalisation pour la traverse de la piste de ski de fond.**
- ↳ Formation offerte par la FQM pour les nouveaux élus sur le comportement éthique et le rôle et responsabilités des élus
- ↳ Dépôt du rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec
- ↳ Ultima nous propose d'augmenter l'assurance responsabilité de 3 millions à 10 millions moyennant un supplément de 3 516\$ **Décision unanime de l'augmenter de 2 millions pour un supplément de 1172\$**
- ↳ Confirmation par le programme Bâtiments éneercible d'Hydro-Québec d'une subvention de 3 492,95\$ (au lieu de 1060\$) pour le changement de nos fenêtres.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois d'octobre
Dossier CPTAQ : aucun

140-11-2013 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Sur la proposition de Robert Normand et résolu unanimement que Hertel Vaillancourt soit nommé maire suppléant de cette municipalité pour une période de six mois. En l'absence du maire, celui-ci est autorisé à assister au conseil de la MRC Nouvelle-Beauce.

141-11-2013 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Il est proposé par Guy Rhéaume et est résolu unanimement que le conseil municipal renouvelle son adhésion au sein de la Chambre de commerce Nouvelle-Beauce au coût de 339,18 \$ taxes incluses.

142-11-2013 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU HLM

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu unanimement que Pierre Trudel soit nommé en remplacement de Guy Thibouthot pour agir comme représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'office municipal d'habitation.

143-11-2013 MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX POUR LA TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

144-11-2013 PROLONGEMENT DE LA RUE BELLEVUE/SUIVI DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que dans le suivi de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de la Faune et des Parcs, la municipalité confirme son engagement à entretenir le bassin de rétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

145-11-2013 APPUI POUR CHANGEMENT DE ZONE DE DÉPASSEMENT SUR LA ROUTE 216

ATTENDU QU'un accident s'est produit, l'été dernier, sur la route 216 mettant en cause l'intersection de la route 216 et l'entrée de la route Pomerleau menant à l'agglomération des chalets/résidences;

ATTENDU QUE les zones de dépassement dans ce secteur rendent l'accès au chemin Pomerleau et aux boîtes postales dangereux;

ATTENDU QUE plusieurs résidents du secteur ont fait une requête auprès du ministère des Transports afin d'effectuer des changements de tracé de lignes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil appuie la demande des résidents de la route 216 afin de modifier les zones de dépassement à cette intersection et transmet cette résolution à l'attention de M. Carol Chayer au ministère des Transports.

146-11-2013 APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les routes de la municipalité pour un montant de douze mille dollars (12 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports selon la description suivante :

Travaux	Lieu des travaux	Coût
Rechargement des routes	rangs St-Elzéar, St-Jean-Baptiste, Ste-Claire, Ste-Marie, St-Thomas, St-Antoine, Ste-Anne, Grande-Ligne, St-Georges,	37 451 \$
Travaux d'infrastructures	rue Robert	1 200 000 \$
Travaux de réfection	rang St-Louis	1 064 900 \$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

147-11-2013 OPÉRATEUR DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que M. Jacques Rotsen soit engagé comme troisième opérateur de déneigement pour la saison 2013-2014.

148-11-2013 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DANS LE SECTEUR URBAIN ET SERVICES DE CHARGEUR

Il est proposé par Guy Rhéaume et résolu majoritairement, Hertel Vaillancourt étant en désaccord, d'accepter la soumission de Conrad Giroux inc au taux horaire de 46,00\$ pour les services de chargeur (loader) et au taux de 81,00\$ pour les travaux de déneigement dans le secteur urbain. Un minimum de cent cinquante heures (150) au compteur sont garanties par la municipalité

149-11-2013 OUVERTURE DE SOUMISSION DES COÛTS PRODUITS PÉTROLIERS

Il est proposé par Pierre Trudel et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission de Philippe Gosselin & ass ltée au coût de -0.0025\$, prix OBG, pour la fourniture et la livraison de mazout et de carburant diesel pour la saison 2013-2014.

150-11-2013 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal suite aux 3 soumissions reçues, accepte la soumission de Services sanitaires Denis Fortier inc au coût de 171 733,32\$ avant taxes pour une période de cinq (5) ans pour les travaux d'enlèvement des ordures sur le territoire de la municipalité.

151-11-2013 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 418 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 372 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE.

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le 1^{er} projet du règlement n° 418 soit et est accepté.

DIVERS

- Les Constructions Asselin inc acceptent de diminuer leur facture de 2 400\$ en tenant compte des trois fenêtres mentionnés à l'addenda et du coût de la peinture beaucoup plus élevé que soumissionné.
- Offre de Genivar / dossier Dorchester : **remis à une autre séance, des informations sont manquantes.**

Période de questions

La maire répond aux questions.

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

152-11-2013 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Robert Normand, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h30.

Adrienne Gagné, Maire

Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière